

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 53

FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FD/COURNON- CONVENTION DE PARTENARIAT

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

*Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).
Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.*

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 53
FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FD/COURNON- CONVENTION DE PARTENARIAT

Par délibération du 25 juin 2021 le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association « Foire Exposition de Clermont-FD/Cournon ». Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Le Président de l'Association sollicite aujourd'hui son renouvellement.

Depuis de nombreuses années la Foire internationale contribue à l'attractivité métropolitaine de Clermont-Ferrand et de son tissu entrepreneurial.

Aussi, compte tenu de l'intérêt réciproque des deux parties pour développer le rayonnement de cet événement, il vous est proposé de reconduire la convention partenariale annexée pour une durée de 2 ans selon les modalités suivantes :

- la Ville de Clermont-Ferrand met à disposition de l'Association « Foire Exposition de Clermont-FD/Cournon » des moyens matériels conséquents (barrières, potelets, décoration florale...) ainsi que ses supports de communication pour la campagne de promotion de la Foire.

- l'Association « Foire exposition de Clermont-FD/Cournon » met à disposition de la collectivité un emplacement de 90 m² dans l'espace institutionnel, 5.100 billets d'entrée, 840 cartons d'invitation pour l'inauguration, 70 cartes « privilège » et l'insertion du logo de la Ville sur tous ses supports de communication.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat jointe entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association « Foire Exposition Clermont-FD /Cournon » au titre des années 2022 et 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces afférentes.

TOTAL VOTANTS :	47	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	8 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	47	=	Pour : 47	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°53 : M. le Maire, Manuela FERREIRA de SOUSA, Lucie MIZOULE et Yannick VIGIGNOL, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Julien BONY et Stanislas RENIE.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe



Christine DULAC ROUGERIE



**CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND
FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FERRAND - COURNON
ÉDITION 2022**

Préambule

À l'initiative historique de la création en 1949 d'une foire-exposition à Clermont-Ferrand, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé depuis cette date, malgré son transfert à Cournon d'Auvergne puis désormais à la Grande Halle d'Auvergne, d'être un acteur actif et impliqué à l'organisation de l'événement commercial et festif du Massif Central, comptant au nombre des dix premières foires de France. Dans son appellation contemporaine de « Foire internationale de Clermont-Ferrand/Cournon », la manifestation dont le rayonnement interrégional ne cesse de croître contribue notablement à l'attractivité métropolitaine de Clermont-Ferrand et de son tissu entrepreneurial. En sa qualité de partenaire historique, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé de participer au succès et à la performance organisationnelle de l'événement par des mises à disposition conséquentes - en termes de logistique et d'information/communication - notamment dont la nature (mais non l'ampleur) a varié en fonction de l'évolution de la manifestation, de son contexte et des performances attendues. Ainsi, en 2017, une convention de partenariat a été signée entre la Commune de Clermont-Ferrand et la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon. La dernière convention est arrivée à échéance à l'issue de l'édition 2021. Compte tenu de l'intérêt réciproque de l'association Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon et de la Ville de Clermont-Ferrand à développer le rayonnement de cet événement, une nouvelle convention vient définir les participations respectives de chacune des parties.

En conséquence

- L'Association Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon, représentée par son président Jacques SAURET habilité à engager l'association par son élection en assemblée générale en date du 09 Avril 2019
- La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, habilité à ce faire par la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2022

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1: Participation de l'Association « Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon »

Pour ce temps fort de sa communication institutionnelle de rentrée que représente, pour la Ville de Clermont-Ferrand, la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon, l'association mettra à la disposition de la Ville de Clermont-Ferrand :

- Un emplacement de 90 m² dans l'espace « Institutionnels et Grandes entreprises » en position centrale à la proximité immédiate des portes d'entrée principales (cf. schéma d'implantation de l'édition 2019 en Annexe I), valorisation 13 311.00 € (HT), selon le tarif en vigueur pour la Foire 2019.
Pour les éditions à venir, la configuration de la manifestation pourrait évoluer et l'espace « Institutionnels et Grandes entreprises » serait alors conçu ou implanté différemment. Si tel était le cas, la Foire se rapprocherait au plus tôt du service communication de la Ville.
- 5100 billets d'entrée pour ses opérations de relations publiques, valorisation : 12 660.00 € (HT), selon le tarif en vigueur pour la Foire 2019 (900 invitations électroniques + 4 200 invitations)
- 840 invitations à l'inauguration
- 70 « cartes privilège »
- Diverses dotations (billets et badges d'accès) pour les services de la Ville
- Présence du logo de la Ville de Clermont-Ferrand sur l'ensemble des supports de communication (affichage 4 x 3, insertions presse, dépliants..), estimation valorisation : entre 30 000.00 € et 35 000.00 € (HT) en tenant compte d'une part des achats d'espaces (affichage et presse) et des diffusions, selon le plan média pour la Foire 2019 :
- L'affichage (460 faces : 4 x 3 m, 3,2 x 2,4 m, 1,2 x 1,76 m) :
 - Puy-de-Dôme
 - Clermont-Ferrand : 275 faces
 - Riom: 27 faces
 - Issoire : 16 faces
 - Thiers : 8 faces
 - Réseau "protégé" Arachnée concert : 102 faces.
 - Allier
 - Vichy: 42 faces
- Les annonces dans la presse régionale, locale et gratuite (plus d'une trentaine) :
 - **La Montagne** : du 2 au 14 septembre, encarts édition Puy-de-Dôme (65 000 exemplaires, 238 000 lecteurs), bannières et publi-rédactionnel sur site web et interstitiels sur application mobile.
 - **Info Magazine** : habillage page d'accueil et bannières sur infomagazine.com, 4 pages et 7 demi-pages dans les éditions Puy-de-Dôme et Allier de juin à septembre.
 - **Le Petit Gourmet magazine** (magazine gratuit sur la gastronomie et l'actualité auvergnate, 50 000 ex.) : 1 page numéro de juillet/août.

- **Octopus** (nouvelle formule de L'Agenda - magazine mensuel gratuit spécialisé dans la culture et les loisirs, 15 000 ex.) : 2e de couverture numéro septembre.
 - **Le P'tit Bouzou** (magazine mensuel gratuit à destination des familles, 10 000 ex.) 2e de couverture numéro septembre.
 - **Zap** (magazine urbain gratuit sur la culture et les tendances, 18 000 ex.) : 1/3 page numéro de septembre.
 - **Presse Agricole du Massif Central** : 1/2 page semaine du 26 août dans les différents titres du groupe, bannière sur sites web des différents titres.
 - **Tout Clermont** (magazine trimestriel) : 1 page numéro mars/avril.
- Le dépliant de présentation de la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon, diffusion à 105 000 exemplaires sur 29 communes du Puy-De-Dôme (573 commerçants), et diffusion chez les partenaires marketing direct.
 - Le plan-guide de visite remis aux visiteurs (50 000 exemplaires).
 - Le site internet www.foire-de-clermont.com

La mise à disposition du stand (13 311.00 € (HT)), de la billetterie (12 660.00 € (HT)) et le concours de communication (entre 30 000.00 € (HT) et 35 000.00 € (HT) portent la participation de la Foire entre 55 971.00 € (HT) et 60 971.00 € (HT).

Article 2 : Participation de la Commune de Clermont-Ferrand

À l'occasion de la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon, la Commune de Clermont-Ferrand apportera :

- Un concours logistique pour le prêt de matériels et de végétaux
Détail en Annexe II et valorisé à hauteur de 21 623.69 €.
- Un concours en termes de communication et d'information comprenant :
 - L'organisation d'une conférence de presse de lancement et de l'accueil de l'Assemblée Générale.
 - La mobilisation des supports du parc municipal d'affichage Decaux : mobiliers Senior et Mupi, panneaux électroniques, fléchage directionnel
 - Desrédactionnels réguliers dans le magazine municipal Demain Clermont-Ferrand.
 - La mobilisation rédactionnelle sur différents supports de la ville et video de son site Internet : www.clermont-ferrand.fr
 - La mobilisation rédactionnelle de ses supports de communication interne : ma Com'Une et Intranet auprès des 3 000 agents municipaux
 - Un concours de communication valorisé à hauteur de 31 000 €.

Le total de la participation de la Ville s'élève ainsi à 52 623,69 €.

Article 3 : Assurances - Gardiennage

La Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon fera son affaire de toutes les polices d'assurance à souscrire pour le matériel de la Ville de Clermont-Ferrand.

Elle fera également son affaire du gardiennage des installations de la Ville de Clermont-Ferrand sur toute la période (montage/manifestation/démontage).

La Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon s'engage à faire procéder, à ses frais, à tout contrôle des installations et matériel de la Ville de Clermont-Ferrand par un organisme agréé que pourrait solliciter la commission de sécurité.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, soit pour l'organisation de la foire en 2022 et 2023. Elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023.

Article 5 : Exécution de la convention

Avant le 31 décembre 2023, la Ville de Clermont-Ferrand et la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon actualiseront la valeur financière de leurs concours respectifs. La présente convention fera l'objet d'un avenant dans l'hypothèse où l'écart entre les deux valorisations évoluerait, en plus ou en moins de 10 %.

Par ailleurs, des réunions de mise au point opérationnelle se tiendront en amont de la Foire. Une rencontre en aval de la Foire permettra de dresser un bilan de l'opération.

Pour l'Association Foire exposition de
Clermont-Ferrand - Cournon
Le Président

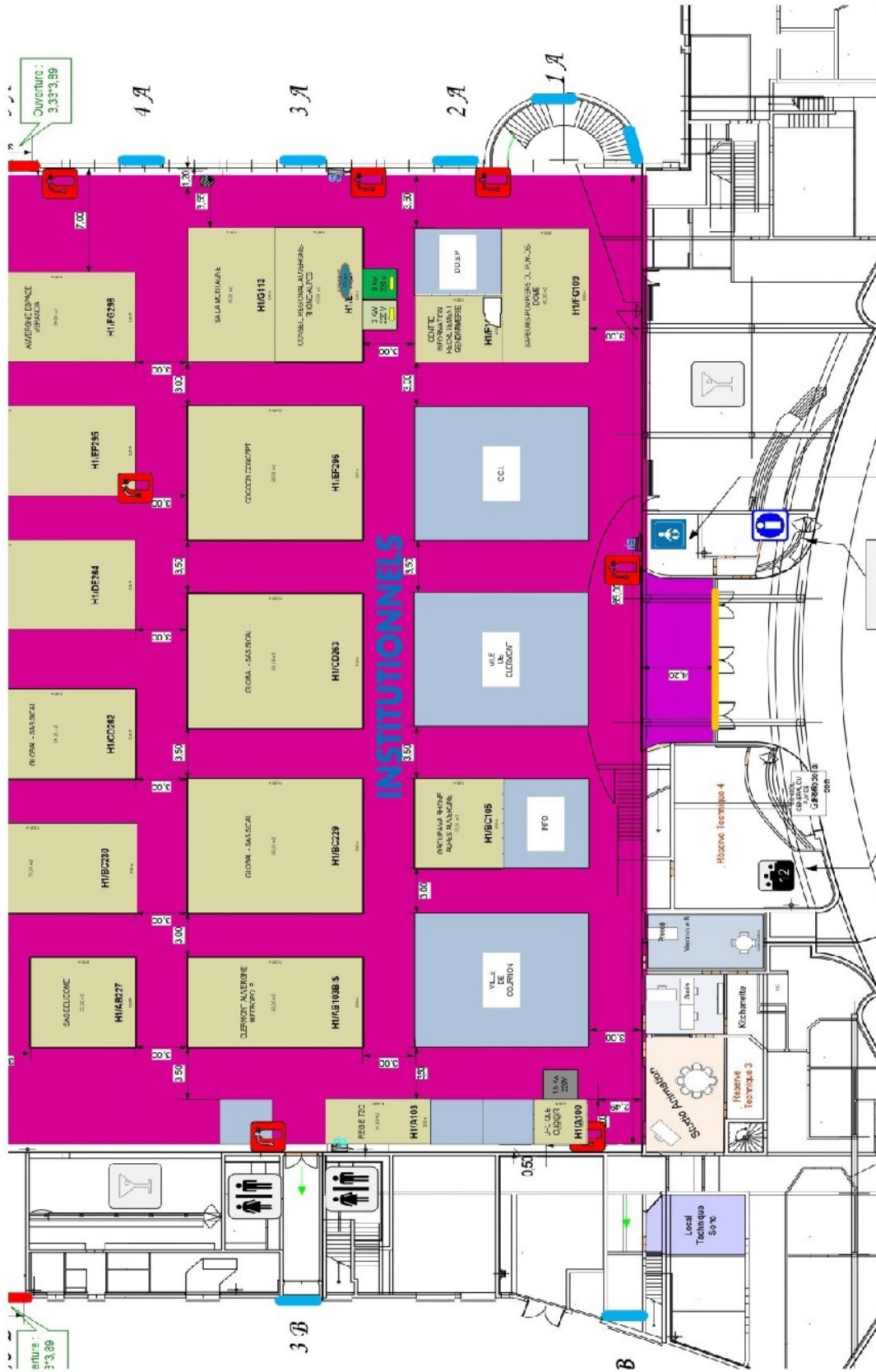
Pour la Commune de Clermont-Ferrand
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Commerce et à l'Artisanat

Monsieur Jacques SAURET

Monsieur Didier MULLER

ANNEXE 1

**CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNE DE CLERMONT FERRAND
FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FERRAND – COURNON**



ANNEXE 2

**CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNE DE CLERMONT FERRAND
FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FERRAND – COURNON**

PRÊT DE MATÉRIELS ET DE VÉGÉTAUX

Désignation	Quantité	Prix unitaire journalier retenu par la Ville
Barrière clôture H 3,50m x 2m	200	5,62€
Plot béton pour barrière de chantier	201	2,36€
Barrière police 2m	300	2,56€
Barrière police 2,50m	50	2,56€
Bloc béton 2T	8	39,12€
Chaise pliante	550	2,36€
Barrière bois 2m	60	2,99€
Table pliante 1,83 x 0,76 polyéthylène	100	5,52€
Podium E.C.A 129,60m² 10,80m x 12m	1	874,46€
Forfait Transport Livraison PL avec remorque	8	102,16€
Forfait Transport Retour PL avec remorque	8	102,16€